



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 14 septembre 2023

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay		maire
		Marc Jaquet		adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert		adjointe
Bureau du Conseil	MM.	David-Peter Lê		président
		Christophe Berthelet		Vice-président
		Denis Jotterand		secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Valérie Sella	Simona Korff, Paola Sanz Velasco,	Ania Schwab,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Yannick Dupraz,	Nicolas Baltassat, Didier Martin, Stéphane Morand	José Burgos, Enrico Castelli,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez		secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia		
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Caroline Desbiolles, Line Müller		Conseillères municipales

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projets de résolutions :
 - **2023-10** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de procéder à un emprunt de Fr. 3'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires – en l'occurrence des travaux complémentaires d'assainissement – à la poursuite de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie
 - **2023-11** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de renouveler, en 2023, un emprunt de Fr. 1'300'000.- arrivant à échéance le 29 décembre 2023
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Simona Korff a déjà fait part de ses corrections, dont **Michel Vazquez** donne lecture aux pages concernées. **Paola Sanz Velasco** demande également une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2023 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président annonce que la Commune a reçu le rapport de gestion 2022 de la zone de la Pallanterie. Celui-ci est à disposition sur : <https://za-pallanterie.ch/news/>

Le Président note qu'il n'y a eu aucune opposition du conseil (délai au 31.8.2023) aux huit décisions prises par l'AG de l'ACG le 21 juin dernier pour un montant global de Fr. 13'501'945.-.

3. Communications de l'Exécutif

a) Dates des séances du Conseil municipal pour l'année 2024

Le Maire propose les dates suivantes : 1.2, 7.3, 18.4 (présentation des comptes 2023), 16.5 (approbation des comptes 2023), 13.6, 12.9, 10.10, 14.11 et 5.12.2024.

b) Nouveaux habitants et naturalisés

La soirée des nouveaux habitants et naturalisés aura lieu le 14.11.2023 à 19h à la Mairie.

c) Personnel de la voirie

Tout le monde a été enchanté de la participation et de l'engagement de Gabriel Marty, qui avait signé un contrat à durée déterminée avec la Commune jusqu'à l'entrée en fonction de Thomas Greco, le 1.9.2023 (à 100 %).

d) Bancomat

Le Maire rappelle que les autorités avaient imaginé aménager un bancomat à la place des W.-C. publics situés en face de l'église, d'autres W.-C. étant à disposition non loin. Contactée, la direction de la Raiffeisen a trouvé ce projet fort intéressant. Après une étude sur place (sécurité, emplacement, impacts sur les riverains), la banque a transmis une réponse très positive et assez intéressante en termes financiers. La Raiffeisen investirait dans le distributeur à billets (Fr. 53'000.- + Fr. 36'000.- annuels de coûts d'entretien). De son côté, la Commune prendrait à sa charge l'installation technique (Fr. 45'000.-), la première année, ainsi que le béton armé qui serait coulé à l'intérieur du local pour renforcer sa résistance contre les effractions. Le bancomat serait aussi équipé d'une porte coulissante qui s'abaisserait automatiquement à certaines heures.

La Commune a demandé à Julio Lopez, architecte, de prendre contact avec le service technique de la Raiffeisen afin de définir un devis global pour les travaux. Une fois ces coûts finalisés, le crédit d'investissement idoine sera présenté et soumis au vote du conseil.

Avoir un bancomat à Meinier est une idée qui réjouit passablement de monde, en particulier les aînés, conclut **le Maire**.

Yannick Dupraz demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir l'installation d'un bancomat dans les nouveaux immeubles (futur quartier de la Poste).

Arrivée de Simona Korff.

Le Maire indique que la Raiffeisen n'installe pas de bancomats dans les immeubles d'habitation, et ce pour des questions de sécurité.

Yannick Dupraz souhaiterait savoir si des places de stationnement de courte durée seront prévues à proximité du bancomat.

L'Exécutif étudiera la question du dépose-minute situé sur la route de La-Repentance. Mais aucune dépose-minute ne sera créée sur la route de Gy, répond **le Maire**.

e) Office postal de Meinier

Les représentants de La Poste Suisse SA sont venus faire part de la nouvelle situation de l'office postal de Meinier qui pourrait finalement rester ouvert, car trop d'offices ont été fermés au niveau suisse. Cela tombe bien, puisque le Conseil municipal souhaitait maintenir le plus longtemps possible l'office postal de Meinier. Restait la question de la loyauté des autorités communales envers la crêperie, avec qui un arrangement a été trouvé pour différer le passage à la filiale en partenariat.

Les représentants de La Poste Suisse SA se sont engagés à laisser l'office postal ouvert a priori jusqu'au 31 mars 2024, ce qui correspondrait au moment où le bâtiment actuel serait rasé. Plutôt que d'installer un container, la crêperie prendrait le relais pendant la construction du nouveau quartier en tant que filiale en partenariat.

L'Exécutif a demandé si l'office postal pourrait ensuite être transféré dans le nouveau quartier. Il s'avère que des discussions sont en cours à Berne sur des projets pilotes de Postes du futur, un concept qui n'est pas encore arrêté. La Poste Suisse SA pourrait envisager de lancer un projet pilote à Meinier et la FIM intégrer dans le nouveau quartier, de façon prévisionnelle, un espace dédié à cette Poste du futur, plus numérique que les offices actuels.

Comme la convention proposée par La Poste Suisse SA n'était pas suffisamment précise sur certains points, l'avocat de la Commune a envoyé une convention « bis » à Berne. Les autorités ont par exemple demandé à ce que les horaires initiaux de l'office soient maintenus, afin que les gens de passage dans la région puissent aussi se rendre au guichet. L'avocat de la Commune a relancé aujourd'hui La Poste Suisse SA, afin de finaliser cette convention.

Valérie Sella signale que les collaborateurs de la Poste indiquent une fermeture de l'office à la fin de cette année, et non à fin mars 2024. **Le Maire** indique que ces informations seront publiques une fois la convention signée. Mais tous les partenaires s'étaient mis d'accord sur le 31.3.2024.

Puis, sur une remarque de **Christophe Berthelet**, **le Maire** explique que la partie du bâtiment comprenant l'office de Poste sera rasée le 31.3.2024, ce qui permettra d'accéder au chantier, derrière.

Enrico Castelli, qui remercie l'Exécutif d'avoir saisi ce sujet à bras-le-corps, est très satisfait de ces excellentes nouvelles. La filiale en partenariat impliquera-t-elle tout de même des travaux ? Un container ne serait-il pas une meilleure solution, en termes techniques et financiers ?

Le Maire rappelle que La Poste Suisse SA a participé à hauteur de Fr. 25'000.- et les travaux ont été réalisés. La Commune n'a pas d'investissement supplémentaire à faire pour la filiale en partenariat.

Boris Aellen souhaiterait savoir si l'Exécutif aura une vision sur le nouveau concept.

Les représentants de la Poste Suisse reviendront avec une proposition de projet pilote que la Commune pourra prendre ou pas, conclut **le Maire**.

f) Salle de gym

Des bulles ont été détectées dans le sol de la salle de gym, qui a été refait l'année dernière. L'entreprise a dû retirer une partie du lino, sous lequel il y avait de l'eau. Ces infiltrations proviennent du nouveau préau couvert (l'eau s'infiltré le long du bâtiment jusqu'à la salle de gym). La situation a été assainie provisoirement et les derniers travaux seront réalisés prochainement. Il faudra ensuite 21 jours pour assécher la dalle ; le lino sera refait sans doute pendant les vacances d'automne. Tout devrait alors être réglé.

L'assurance devrait a priori couvrir intégralement ce sinistre, lié à une malfaçon de l'étanchéité du préau couvert. En dehors de ces inconvénients, la Commune ne devrait pas être confrontée à des coûts supplémentaires. Les trois quarts de la salle de gym sont actuellement utilisables, ce qui satisfait les sociétés.

g) Crêperie

Les travaux de la crêperie sont terminés, même si certaines entreprises ont eu de la peine à être livrées au bon moment. Hormis les légers problèmes inhérents à toute fin de chantier, les locaux ont été remis aux deux gérantes et le bail signé. Le plus coûteux a été l'installation d'une ventilation jusqu'au toit pour une petite crêpière. La Commune a également dû mandater en urgence un acousticien et procéder à des tests d'insonorisation. Le rapport, attendu prochainement, sera transmis au SABRA et aux gérantes. En dépit de ces aléas, les autorités se réjouissent d'aller prochainement déguster une première crêpe !

h) Jardins familiaux

Le Maire présente le plan des futurs jardins familiaux, pour lesquels plusieurs solutions avaient été étudiées. Une solution a finalement été trouvée avec la campagne Berthet. Au départ, la Commune envisageait d'alimenter ce terrain en eau et en électricité. Mais le coût était trop élevé (Fr. 300'000.-). L'entreprise Truchet a révisé son offre à Fr. 150'000.-, qui a été retravaillée ce matin encore. Le devis, qui s'élève actuellement à Fr. 100'000.-, sera mis en soumission auprès de différentes entreprises. L'alimentation en eau, qui sera la plus simple possible, impliquera néanmoins une fouille conséquente (profondeur 1,2 m sur 60 cm de large).

Les habitants disposeront de jardins privatifs et de jardins collectifs ; un jardin est également prévu pour les légumes volumineux (courges ou autres). Le collectif présentera ce projet le 19 septembre à la population intéressée (une soirée très constructive a déjà été organisée la semaine dernière avec les locataires actuels).

Cette solution convient à tous en termes d'organisation, avec des coûts plus raisonnables pour la Commune qui se réjouit d'avoir trouvé une solution pour les intéressés. Le collectif, qui fonctionne de manière très réfléchi et construite, a mis sur pied un concept et un soutien logistique pour la gestion de ces jardins familiaux.

Le Maire pense que la délibération idoine devrait être finalisée pour la prochaine séance du conseil avec, peut-être déjà, les retours de soumissions. Les travaux devraient être réalisés soit juste avant Noël, soit en janvier/février 2024.

Le Président demande si les habitants seront obligés de passer par ce collectif pour obtenir un bout de jardin.

Le Maire répond que les concernés pourront aussi obtenir des jardins privés, pour autant qu'ils respectent les règles fixées par la Commune et le collectif (par exemple cultures bio). La Commune, qui est partenaire de ce projet, donnera effectivement mandat au collectif de gérer ces jardins familiaux.

Marc Jaquet ajoute que le collectif se verra aussi confier la gestion de l'eau (compteurs), par exemple.

Sur une question d'**Ania Schwab**, **le Maire** cite les noms des membres du collectif, qui sont une demi-douzaine.

Yannick Dupraz demande si le collectif recevra des subventions communales pour cette gestion. Ou s'agit-il d'une activité 100 % bénévole ? Ouvriront-ils la possibilité de vendre des légumes sur place ?

Le Maire explique que la Commune financera les infrastructures, y compris peut-être des roulottes (containers) ou un petit appenti pour les outils. Le collectif financera par exemple les goutte-à-goutte. L'objectif est que ces jardins familiaux soient autogérés et autofinancés. Les locations ont été légèrement augmentées (Fr. 130.-/année contre Fr. 80.-/année auparavant). Le collectif sera considéré comme une association meynite.

Yannick Dupraz relève que ce terrain sera tôt ou tard à bâtir ; la Commune pourrait faire une installation bien plus provisoire.

Marc Jaquet indique que la conduite amenant l'eau sera enterrée profondément (60 cm), car elle pourrait aussi servir ultérieurement, par exemple pour la déchetterie. Les autres conduites d'eau seront enterrées à 30 cm et pourront éventuellement être déplacées.

Simona Korff précise que le collectif Agir pour la vie a créé l'association « les Jardins Citoyens de Meinier », pour s'occuper plus particulièrement de ces jardins collectifs et qui demandera un financement à ceux qui souhaitent participer.

Denis Jotterand trouve l'investissement conséquent par rapport à cette zone.

Marc Jaquet répète que la Commune pourrait être amenée, à terme, à utiliser cette arrivée d'eau pour d'autres usages.

Le Maire ajoute que la Commune avait pris l'engagement de déplacer ces jardins familiaux.

Le coût de Fr. 100'000.- est encore estimatif ; la Commune sera fixée à réception des soumissions, conclut **Marc Jaquet**.

i) **CSR (Centre sportif de Rouelbeau)**

Coranda Pierrehumbert annonce que la Commune a finalement obtenu l'autorisation de construire pour la rénovation des éclairages des terrains de tennis. Les travaux débiteront prochainement.

Suite au vote du crédit d'étude relatif à la transformation du terrain A en terrain synthétique, une première rencontre avec les architectes a eu lieu mardi. Ceux-ci devraient normalement faire une première présentation au Conseil municipal d'ici la fin de l'année, avec une idée plus précise des coûts pour la réalisation de ce projet.

Les différents services de l'État ont rendu leurs préavis sur la DR (demande de renseignement) déposée il y a 18 mois et relative au projet de transformation du centre sportif (halle omnisports, extension des terrains de tennis, etc.). Une demande de modification de zone (MZ) pourra être enclenchée. Par contre, les préavis vont à l'encontre de l'objectif qui était de préserver les qualités paysagères du site en diminuant le gabarit et en enterrant une partie de la halle. En effet, les services de l'État recommandent de ne pas enterrer celle-ci pour préserver la pleine terre et d'en augmenter la hauteur en s'ajustant sur les gabarits de la ZIAP. Et hormis le terrain A, il ne faudrait plus d'éclairage sur les terrains de foot. Ce dossier sera repris et des discussions devront être menées avec les services de l'État afin de trouver des solutions.

La DR est favorable, ajoute **le Maire** en précisant qu'une MZ prend au minimum deux ans.

Si le projet global n'est pas refusé, certaines remarques sont assez incompréhensibles, relève **Coranda Pierrehumbert**.

Boris Aellen pense que sans le sous-sol, il y aura peut-être moins de problèmes d'infiltration d'eau, s'agissant d'une zone inondable.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'augmenter le gabarit de la halle ne faisait pas partie des intentions.

j) Agenda socio-culturel

Coranda Pierrehumbert rappelle différents rendez-vous (détails dans les PV des commissions).

- Présentation du projet Dialogues (restitution des résultats de ce projet piloté par l'université de Genève) au début de la séance du conseil du 12.10.2023.
- Réouverture de la galerie le Coin du Centre le 21.9.2023 à 18h, avec l'exposition en hommage à Paul Lambert et un apéritif communal.
- *La Nuit est Belle !* aura lieu le 22.9.2023. La commission a concocté une soirée très sympathique en collaboration avec la Maison de Santé, au petit bois de Tornafu.
- Mise en bouche musicale avec la présentation du livre de et par Estelle Revaz, violoncelliste, et une discussion autour de son ouvrage, le 4.10.2023 à 20h à la salle communale.

k) Gardes ruraux

Marc Jaquet indique que les communes de Seymaz-Région ont participé à une séance, cette semaine, concernant le budget 2024. Le taux des gardes ruraux a été augmenté à 130 % (contre 80 % en 2023) sous réserve que les intéressés puissent libérer de leur temps pour cette activité, ce qui induira une augmentation d'environ Fr. 10'000.- pour Meinier, soit Fr. 26'600.-/année.

Les magistrats ont fait part des doléances de la population à Michel Bossus, le responsable : manque de visibilité des gardes ruraux ou d'efficacité, etc. Dorénavant, les gardes ruraux se posteront plus longtemps dans des secteurs stratégiques et, après deux ans de pédagogie, amenderont les contrevenants.

Denis Jotterand relève que pas mal de chemins se sont créés avec l'usage, qui sont considérés par les gens comme publics, mais en plein champ et sur des terrains privés.

Marc Jaquet rappelle que la présence des promeneurs est tolérée sur les chemins vicinaux ou privés. Les élus ne doivent pas hésiter à lui signaler d'éventuels problèmes, qu'il transmettra aux gardes ruraux.

Boris Aellen demande si une diminution des incivilités a été constatée.

Marc Jaquet répond que selon les gardes ruraux, les gens font davantage attention et maîtrisent mieux leurs chiens. De plus, ils ont infligé pas mal d'amendes sur les parkings. Des patrouilles en binôme seront instaurées afin de sévir aussi lors d'autres délits.

Simona Korff demande si les gardes ruraux peuvent amender les propriétaires de chiens.

Yannick Dupraz indique que l'amende s'élève à Fr. 150.- pour un propriétaire traversant une parcelle avec un chien.

Marc Jaquet rappelle que les chiens peuvent être en liberté, pour autant qu'ils soient maîtrisés par leur maître.

Yannick Dupraz abonde dans le sens de Denis Jotterand ; des traces de passage qui longent une SPB (surface de promotion de la biodiversité) ou une SCE (surface de compensation biologique), une haie, un ruisseau ou une parcelle ne sont pas des chemins à proprement dit. Il se demande si les gardes ruraux ont les capacités de se confronter aux contrevenants.

D'où cette suggestion de patrouiller parfois en binôme en faisant moins de pédagogie et plus de coercition, répond **Marc Jaquet**.

Didier Martin se demande si cela ne vaudrait pas la peine d'installer des panneaux signalant les parcelles privées.

Une solution peu pratique pour le travail des agriculteurs et inefficace, estime **Marc Jaquet**.

Yannick Dupraz ajoute que les panneaux sont systématiquement arrachés.

Ania Schwab souligne l'importance d'échanger avec les propriétaires de chiens avant d'amender.

I) **Mobilitri**

Les trois ans de test avec Mobilitri s'achèveront le 2.11.2023. Les 11 communes, qui étudient encore les possibilités pour la suite, ont demandé à Mobilitri une offre pour prolonger ce service jusqu'au 31.12.2024. Jusqu'à présent, le canton versait une subvention de Fr. 200'000.- ; celle-ci a été réduite à Fr. 130'000.- pour cette année. De plus, Cologny qui avait rejoint le groupe plus tard a décidé de ne pas prolonger l'expérience avec ce service. Ces deux éléments ont donc une incidence sur les coûts.

Le coût de Fr. 7,40/habitant + Fr. 3.- pour les levées à domicile avait mal été estimé par Mobilitri qui a soumis une nouvelle proposition, ainsi que des économies potentielles. Par exemple un jour de moins (soit 5 au lieu de 6), un meilleur tri des déchets et des levées à domicile facturées (Fr. 50.-) aux habitants qui pourraient se rendre à la déchetterie mobile, soit la moitié des usagers.

Si les 11 communes acceptaient d'appliquer la proposition de Mobilitri de facturer la levée à domicile (soit à une trentaine de personnes pour Meinier sur les 60 qui ont fait appel à ce service), le coût devrait passer à environ Fr. 14,42/habitant. Dans le cas contraire, il s'élèverait à environ Fr. 17,34/habitant.

Plusieurs magistrats se rencontreront de nouveau fin septembre et continueront à échanger par e-mail jusqu'à ce qu'une décision unanime soit prise.

Enrico Castelli rappelle que l'ancienne commission ERA (Environnement, Routes & Agriculture) avait émis, lors de la précédente législature, de fortes réserves sur ce concept. S'il comprend bien la nécessité d'éclaircir les aspects financiers, il juge urgent de se déterminer sur l'après-Mobiltri. Car il faudrait rapidement prendre les devants, avec ou sans les autres communes, afin d'avoir une solution satisfaisante.

Marc Jaquet précise que le concept Mobiltri n'était clairement pas adapté pour Cologny, car il s'ajoutait aux prestations déjà offertes par cette commune. Les coûts de Mobiltri seront fixés fin septembre, sachant que toutes les communes n'envisagent pas forcément de prendre les mêmes mesures. La discussion sur l'après-Mobiltri aura lieu une fois que les 11 communes se seront déterminées. Mais il y a déjà des pistes de réflexion. À cela s'ajoute le fait qu'à l'heure actuelle, l'avenir des ESREC cantonaux est encore incertain.

Boris Aellen demande quel est le système en vigueur sur la rive droite.

Marc Jaquet rappelle les trois ESREC cantonaux, à savoir les sites de Châtillon (Bernex), la Praille (Carouge) et les Chânets (Bellevue).

Boris Aellen, qui estime que le canton devrait taxer les grandes entreprises qui forcent les gens à consommer, rappelle les principes de l'Agenda 21.

Le Maire rappelle qu'à l'origine, Mobiltri misait beaucoup sur les entreprises de la rive gauche qui, malheureusement, n'ont pas suffisamment adhéré à ce concept. La prolongation d'une année vise à permettre aux communes d'établir un cahier des charges pour lancer un appel d'offres (marchés publics).

m) Cimetière

Marc Jaquet explique que la sous-commission a déjà présenté son concept à la BARA, qui l'a validé.

Sylvie Barbat rappelle tout d'abord que le cimetière est de conception traditionnelle ; malgré quelques plantations d'arbres et des zones herbeuses, la teinte générale est grise (gravier, marbre, murs en béton), ce qui lui donne un aspect relativement froid. Les aménagements cinéraires sont inesthétiques, le dispositif de dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs manque de discrétion et il n'existe pas d'espace de recueillement.

La commission souhaite rétablir un équilibre entre le minéral et le végétal, aménager un nouveau jardin des souvenirs et créer un espace de recueillement. L'allée centrale/tonnelle ne subira pas de modification. Les allées secondaires seront couvertes de sable stabilisé et les allées perpendiculaires semées de gazon avec, sur certaines zones, des prairies fleuries. Le jardin des souvenirs, qui sera situé à côté de l'entrée du cimetière, sera protégé par des clôtures végétales et l'espace destiné aux cendres réaménagé avec, par exemple, la plantation d'un arbre à mémoire qui masquera l'endroit où les cendres sont versées. Des éléments complémentaires comme des bancs seront ajoutés pour permettre aux visiteurs de se recueillir. Des plantes grimpantes persistantes habilleront le mur d'enceinte et les columbariums. Et le jardin des souvenirs actuel sera scellé et fleuri, la structure métallique sera enlevée.

Marc Jaquet ajoute que la commission a rencontré à plusieurs reprises M. Lacroix qui a soumis différents avant-projets chiffrés, le budget maximal pour ce réaménagement du cimetière étant fixé à Fr. 250'000.-. Les priorités ont été définies comme suit : jardin du souvenir (Fr. 40'000.-), végétalisation (Fr. 40'000.-), allées secondaires (Fr. 40'000.-), allées perpendiculaires (Fr. 80'000.-). Avec les honoraires de M. Lacroix jusqu'à la réalisation finale, le budget global s'élève à Fr. 240'000.-.

Sur une question d'**Enrico Castelli**, **Marc Jaquet** explique que la sous-commission porte ce projet depuis deux ans ; l'objectif serait de terminer la rénovation du cimetière d'ici 2025.

Il serait dommage de terminer la législature avec un cimetière patchwork, ajoute **Sylvie Barbat**. Bien que ce dossier soit sensible, Valérie Sella et Sylvie Barbat estiment que ce lieu ne doit pas dégager une atmosphère triste mais accueillante. Par ailleurs, le gravier n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Et un peu de couleur enlèverait le côté trop gris et minéral des aménagements actuels.

Valérie Sella ajoute que les herbes indésirables qui poussent dans le gravier donnent énormément de travail au service de la voirie. Des zones engazonnées seraient plus simples à entretenir.

Sur une demande de précision de **José Burgos**, **Valérie Sella** indique que le gazon serait planté sur des espaces encore non utilisés, par exemple à côté des cavurnes.

Denis Jotterand souhaiterait savoir si un endroit est prévu pour le rangement du matériel, comme la pelleuse.

Valérie Sella et **Sylvie Barbat** montrent sur le plan l'emplacement du petit local qui abritera ces outils.

Marc Jaquet souhaiterait un préavis du Conseil municipal en vue de présenter en temps utile un projet chiffré avec la délibération idoine.

► **Le Conseil accepte par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (le Président y compris) qu'un projet chiffré et la délibération idoine lui soient soumis ultérieurement.**

n) Tournée des routes

Marc Jaquet rappelle aux membres de la BARA que la tournée des routes aura lieu vendredi 22.9.2023. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à la voirie.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 28 août pour discuter principalement du cimetière. Nous aurons notre tournée des routes et bâtiments le vendredi 22 septembre. J'aurai donc un plus grand rapport lors du prochain conseil.

Voici quelques informations :

- École : les fenêtres ont été repeintes cet été
- Cheminées salle de gym : les deux cheminées en métal de l'ancienne chaufferie ont été démontées cet été par l'entreprise JPL. Il faudra faire une plaque pour fermer le trou (provisoirement par une planche).

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 31 août dernier en présence de notre coordinatrice sociale, Heidi Gusset.

- ☑ Les ateliers informatiques destinés aux aînés ayant rencontré un grand succès, la commission a souhaité les élargir à toute la population. Trois ateliers seront donc proposés d'ici la fin de l'année. Le premier atelier sur le thème « des applications pour accompagner vos randonnées » aura lieu le 2 octobre de 18h à 20h à la salle des sociétés. Les prochains thèmes abordés traiteront de l'intelligence artificielle et de la sécurité informatique.
- ☑ Pour rappel, une information sur les proches aidants proposée par la Croix-Rouge genevoise et en intercommunalité avec Gy et Jussy se déroulera le mercredi 8 novembre 2023 à la salle des sociétés.
- ☑ Pour information, la Maison de Santé propose des marches médicales tous les lundis de 10h à 11h. Ces marches sont accompagnées par la physiothérapeute Déborah Currat et un médecin. Chaque premier lundi du mois de 18h à 19h, à la salle des sociétés, seront proposés des ateliers destinés aux parents sur la gestion des petits bobos.
- ☑ La commission s'est penchée sur le budget 2024. Il n'y a pas de changement notable par rapport à celui de l'année 2023.
- ☑ En ce qui concerne les jubilaires, Coranda Pierrehumbert et Line Müller ont rendu visite à Mme et M. Berthelet pour leurs noces d'or.
- ☑ Vu le succès des tombolas culturelles précédentes, la commission a décidé de réitérer cette loterie en proposant des spectacles variés et tous publics.

c) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

Simona Korff donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie une fois le 22 août 2023.

- ☑ Nous avons passé en revue le budget 2024, présenté et commenté par Coranda Pierrehumbert.
- ☑ La commission a ensuite choisi l'affiche de la nouvelle campagne d'affichage et de sensibilisation de Zero Waste Switzerland. La nouvelle affiche met en avant le geste adopté par le Tennis Club de Meinier et sera exposée fin septembre dans le village, mais également au centre sportif de Rouelbeau. Comme pour les autres campagnes, la fiche astuce correspondante sera distribuée un peu plus tard via le Meinier infos. La commission a également discuté de la nature et de la durée des mini-ateliers qui seront proposés à la Fête de la pomme et du terroir le 17 septembre.
- ☑ Pour la 3^e année, la commission proposera une sortie pour *La Nuit est Belle !* qui cette année a lieu le 22 septembre sur le thème de *l'Humain, la nuit*. Cette sortie aura lieu au bois de Tornafu et débutera par une présentation par les doctresses Isabelle Gérard et Camille Perler de la Maison de Santé de Meinier sur le thème de « l'utilisation saine des écrans à tout âge ». Comme l'année dernière, la commission offrira une fondue au chaudron et Achille Bach sera présent avec son télescope pour nous permettre d'observer le ciel. La participation est libre et gratuite, mais les inscriptions sont obligatoires.
- ☑ Coranda Pierrehumbert a présenté les différentes propositions d'accompagnement SIG-eco21 concernant les déchets et l'économie circulaire que nous discuterons en prochaine commission.
- ☑ Nous avons aussi réfléchi à la photo pour les cartes de vœux de fin d'année et plusieurs membres de la commission se réuniront pour répartir les subventions pour les œuvres suisses et protection de l'environnement.
- ☑ Enfin, des membres de la commission ont participé au dernier atelier Communes et Climat du 14 septembre 2023 qui portait sur le numérique durable.

d) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 24 août. Nous avons discuté des sujets suivants :

- La révision du budget, peu de changements si ce n'est les augmentations de participation au GIAP, à la Fas'e, au DIP pour les sorties scolaires et à la crèche, augmentation justifiée car la Commune offre 4 places supplémentaires à la crèche.
- Le bilan des promotions est dans l'ensemble positif, quelques points seront à revoir concernant l'offre de nourriture.
- La commission a finalisé la sortie ados, le samedi 30 septembre. Nous invitons cette année les jeunes de Meinier à participer à une aventure immersive et ludique qui s'achèvera par le partage d'un repas.
- Les prochaines dates à retenir sont :
 - la sortie ados, le 30 septembre ;
 - les promotions citoyennes le 5 octobre ;
 - la semaine de la démocratie le 12 octobre ;
 - le réseau jeunesse le 8 novembre.
- Les figurines installées au bord de la route ont été vandalisées, puis ont disparu. Elles avaient été créées à la demande de la commission par Stéphane Morand et Denis Jotterand en collaboration avec La Rampe. Il est dommage qu'elles aient vécu si peu de temps.

Le Maire propose de relever cette incivilité dans le Meinier infos.

e) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée le 4 septembre.

- Au nom des membres de la commission, je tenais à remercier les conseillers et l'Exécutif d'avoir offert leur aide pour assurer le bon déroulement de la fête nationale.

Au cours de cette séance :

- Nous avons fait un débriefing sur l'organisation du 1^{er} août, ainsi qu'un bilan sur l'utilisation de la vaisselle réutilisable.
- Nous avons également finalisé les préparatifs de la Fête de la pomme et du terroir, qui aura lieu ce dimanche de 10h à 17h.
- Et, pour finir, le budget 2024 a été passé en revue.

f) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la FIN ne s'est pas encore réunie.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) FIM**

Enrico Castelli annonce que le Conseil de Fondation ne s'est pas réuni. Mais le Bureau a passablement travaillé pendant l'été sur le projet route de Gy 28.

Le Maire ajoute que la demande d'autorisation avance à grands pas.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli évoque les séances du 26 avril (en présentiel) et 15 mai (par voie de circulaire).

Au cours de ces deux séances, le sujet principal a été le développement des parcelles propriété de M. Maffioli et de la parcelle dite ex-Besson désormais aux mains de la Fondation.

M. Maffioli a signé un acte de promesse de DDP (droit de superficie) en faveur d'une société appelée le Groupe Konstructa en vue de la construction d'un immeuble de type industriel qui abritera notamment la nouvelle carrosserie de M. Maffioli. Cet immeuble devrait occuper l'essentiel des parcelles. Dans les grandes lignes, le Groupe Konstructa prévoit un projet en R+3, soit un rez-de-chaussée et 3 étages. Le bâtiment mesurera approximativement 100 mètres de long et 18 mètres de haut.

Parallèlement, le Cercle des agriculteurs souhaite également étendre ses activités. Des discussions entre le Groupe Konstructa et le Cercle des agriculteurs sont ainsi intervenues, notamment pour dégager des économies d'échelle.

Il est important de rappeler que sur ces parcelles, la Fondation n'a pas une maîtrise foncière complète. Néanmoins, considérant ces développements, le Conseil a mandaté un architecte afin d'obtenir par un dialogue avec les maîtres d'ouvrages et leurs architectes respectifs une cohérence architecturale entre les différents projets à venir. L'objectif du mandat est également de mener une réflexion et des actions concrètes de préservation du paysage en anticipant les réalisations à venir dans la zone Pallanterie-Sud.

Sur un tout autre objet, le Conseil a également accepté la pose de 25 bornes de recharge électrique dans le bâtiment P9 (celui abritant notamment la voirie de Collonge-Bellerive).

Enfin, dans le cadre du projet d'extension de la Pallanterie-Sud, il était question d'un concept énergétique global en collaboration avec le Groupe E auquel il a été renoncé, comme vous le savez. Néanmoins, l'idée n'est pas abandonnée pour la Pallanterie-Est. Les utilisateurs de la zone seront ainsi consultés et l'opportunité de créer un chauffage à distance étudiée par la Fondation. La problématique des prix pour les utilisateurs sera décisive, et si ces derniers ne s'avèrent pas compétitifs, la relation avec le Groupe E pourrait être définitivement close.

Cette problématique de chauffage à distance a encore été évoquée hier soir en séance. Les retours chiffrés des utilisateurs et les problématiques d'acheminement ne sont pas satisfaisants. D'autres développements côté Reuters pourraient être intéressants en termes de chaleur pour la ZIAP. Une réflexion globale au niveau de toute la zone est nécessaire. La commission technique devra plancher plus sérieusement pour avoir une réponse satisfaisante à ce niveau-là.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **Enrico Castelli** explique que le Cercle des agriculteurs aimerait avancer, mais ils vont à un rythme moins rapide que M. Maffioli. L'idée est que les choses se fassent en synergie, avec une cohérence au niveau architectural et économique, mais il n'est pas dit que cela se fasse en même temps.

Christophe Berthelet relève qu'à la base, un seul bâtiment devait être construit pour les trois (Fondation, Cercle des agriculteurs et M. Maffioli) ; ce serait donc trois bâtiments ?

Enrico Castelli confirme que cela pourrait être trois bâtiments. La Fondation doit veiller au respect du cadre légal dans le développement de ces bâtiments. Des négociations et discussions sont en cours avec ces partenaires.

La Fondation était d'accord de construire avec eux le bâtiment, il y a deux ans, rappelle **Christophe Berthelet**.

Coranda Pierrehumbert constate que dans le plan directeur, il était question de minimiser les impacts paysagers du bâtiment en créant une mezzanine au dernier étage.

Enrico Castelli confirme qu'un système de décrochement serait prévu pour casser la rigidité du bâtiment. La Fondation a exigé que l'acrotère soit le plus bas possible. Le Conseil a émis la volonté dans ses directives et sa communication avec les différents partenaires du projet que le bâtiment ait le moins d'impacts possible. Vu l'important potentiel de développement de la zone, **Enrico Castelli** estime important que la Fondation vienne présenter ce projet aux deux Conseils municipaux afin que les élus puissent se rendre compte visuellement de son impact.

Marc Jaquet ajoute que la longueur de ce bâtiment est effectivement énorme. Le but de la Fondation, c'est qu'il soit le plus bas possible, l'acrotère étant fixé par le PDCn. Ce sera le premier bâtiment construit dans cette zone, au bord de la route.

Enrico Castelli rappelle le dénivelé de différents niveaux. Les représentants de Meinier ont rendu attentif le Conseil de fondation sur l'importance, en dehors des aspects développement et industriels, de la communication et de la pédagogie sur les enjeux.

c) **Fanfare**

Enrico Castelli n'a pas de nouvelle particulière qu'il puisse annoncer.

d) **Groupelement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le comité du GICSR s'est rencontré ce mardi 12 septembre 2023.

En dehors des éléments déjà expliqués par Coranda Pierrehumbert sous le point 3, une proposition de budget 2024 du GICSR a été parcourue, expliquée et validée. Il sera intégré au budget de la Commune que nous devons valider d'ici la fin de l'année.

e) **Communes-École**

Paola Sanz Velasco annonce que la dernière réunion a eu lieu le 30 août.

Après une première année passée au bureau de l'association Communes-École, Claire Berthelet et Francine Arter ont préparé quelques sympathiques nouveautés à relever :

- Évolution du programme (plein de nouveaux cours).
- Inscriptions uniquement sur le site Internet.
- Cours d'essai et ouverture d'une liste d'attente.
- Inscriptions possibles tout au long de l'année.

Quelques chiffres intéressants :

Recettes année scolaire 2022-2023 : Fr. 319'598.- avec 1'593 inscriptions confirmées. Pour la première période, 80 élèves de Meinier (sur 820 inscrits) et, pour la seconde, 64 Meinites (sur 772 inscrits). La subvention de Meinier s'élevait à Fr. 6'579,55.

La prochaine assemblée générale a été fixée au mercredi 15 novembre à 18h30.

f) **GIPE** (Groupelement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat indique que le GIPE s'est réuni deux fois cet été, le lundi 3 juillet et le lundi 21 août. Au cours de ces séances :

- Le budget 2024 a été étudié puis validé. À noter une bonne nouvelle : malgré l'augmentation du nombre de places, le budget 2024 présente un coût de la place de crèche inférieur à celui de 2023.
- Comme prévu, le jardin d'enfants ayant déménagé à Jussy, la crèche a pu augmenter le nombre de places pour un total de 55 à partir de cette rentrée 2023-2024. Une augmentation de 4 places pour la commune de Meinier qui bénéficie aujourd'hui de 26 places.
- Corinne Gicquel, la directrice de la crèche, a fait part de sa satisfaction pour cette nouvelle rentrée et de la grande motivation de son équipe. Elle a noté aussi que le nouveau prestataire pour les repas fait l'unanimité.
- Enfin, suite à une présentation du Deuxième Observatoire, le Conseil a validé le dispositif proposé de « la personne de confiance » dans le cadre de la « Politique en matière de l'intégrité de la personne au travail ».

g) Pompiers.

Sylvie Barbat annonce que Déborah Dumonal, sapeur, a terminé sa formation de porteur d'appareil respiratoire.

Une nouvelle recrue a rejoint la compagnie : l'aspirante Hélène Dubail.

La CP36 a reçu une lance canon à eau, acquisition faite en partenariat avec les cinq communes.

6. Projets de résolutions

- **2023-10** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de procéder à un emprunt de Fr. 3'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires – en l'occurrence des travaux complémentaires d'assainissement – à la poursuite de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie

Le Président rappelle que les élus ont reçu les deux projets de résolutions le 6.9.2023 par e-mail ; celles-ci avaient déjà été évoquées précédemment en séance du conseil.

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents.**
(résolution votée en annexe)

- **2023-11** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de renouveler, en 2023, un emprunt de Fr. 1'300'000.- arrivant à échéance le 29 décembre 2023

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents.**
(résolution votée en annexe)

7. Divers

a) ZIAP

Yannick Dupraz relève que le développement de la Fondation de la Pallanterie lui donne l'impression d'être à côté d'une immense machine qui avance. Même si le conseil n'était pas d'accord, elle avancerait quand même, car la Fondation est suffisamment grosse pour que les autorités aient perdu la main dessus. Ce qui le dérange énormément, c'est que la Fondation vise un développement qui n'est peut-être pas souhaité par tous, en particulier pas les artisans, ou ceux qui aimeraient démarrer. Les paysans sont tout le temps sollicités par des personnes qui aimeraient un petit coin pour pouvoir au moins démarrer avant d'investir la ZIAP qui, lorsqu'elle est propriétaire, ne s'occupe pas des petits artisans.

Christophe Berthelet rappelle que les projets sont construits par les propriétaires des terrains.

Enrico Castelli souligne que dans la définition d'une zone industrielle et artisanale de ce type, on ne peut pas caser tout et n'importe quoi. L'objectif est d'attirer des entreprises qui amènent une plus-value et créent de l'emploi. Serrurerie 2000 est un autre exemple d'une entreprise locale implantée depuis des années dans la région. La Fondation reçoit des demandes de petits artisans; l'idée d'une coopérative n'a pas été abandonnée complètement, même si ce n'est ni réaliste ni réalisable maintenant. Mais il y a une volonté de soutenir l'économie réelle et ne pas faire venir de grandes entreprises de luxe ou de multinationales.

Le Maire ajoute que le Cercle des agriculteurs devra aussi construire sur trois niveaux, conformément au PDCn. Les privés auront toute latitude de fixer leurs prix pour leurs locataires. On peut espérer que ces PME puissent entendre les propos de Yannick Dupraz et proposent des prix attractifs à des entreprises locales. L'avenir le dira.

Ceux-ci devront rentabiliser leur plan financier. La Fondation n'a pas la maîtrise mais essaie de les accompagner autant que possible au niveau architectural, conclut **Enrico Castelli**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h36.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 12 octobre 2023 à 19h30.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

.....

Denis Jotterand

David-Peter Lê

Annexes : Résolutions votées

Meinier, le 12 octobre 2023/em



Meinier

Législature 2020-2025
 Résolution n° 2023-10
 Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023
 p. 1/1

Résolution n° 2023-10

Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de procéder à un emprunt de Fr. 3'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires – en l'occurrence des travaux complémentaires d'assainissement – à la poursuite de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.

Vu le Plan stratégique de développement (exposé des motifs) de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ci-après la Fondation) pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant les investissements (notamment les acquisitions foncières) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone), ainsi que leur financement et les besoins de trésorerie,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand-Conseil le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017,

vu les délibérations votées par les Conseils municipaux de Meinier et Collonge-Bellerive les 7 et 11 mars 2019 respectivement, autorisant la Fondation à emprunter Fr. 17'000'000.- dans ce cadre,

vu l'exposé des motifs du 1^{er} septembre 2023 ci-joint qui explique que la Fondation sollicite l'autorisation de contracter un emprunt à concurrence de Fr. 3'000'000.- pour financer temporairement des travaux FIA (réseau secondaire) dans le cadre de l'extension de la zone susmentionnée, montant significativement supérieur à ce qui avait été prévu dans le budget initial et qui doit être financé par la Fondation dès fin 2023 – ce montant sera remboursé au plus tôt 1 an après la fin des travaux,

vu l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 14 des statuts de la Fondation,

à la demande de la Fondation et sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
 par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

1. d'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) à contracter un emprunt à concurrence de Fr. 3'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires – en l'occurrence des travaux complémentaires d'assainissement – à la poursuite de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie ;
2. de recommander au Conseil de la Fondation la libération progressive des fonds en fonction des décaissements nécessaires ;
3. de conditionner la présente décision à l'acceptation par la Commune de Collonge-Bellerive d'une résolution similaire ;
4. de donner les pouvoirs nécessaires à la Fondation pour signer les actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 22 septembre 2023

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê

Demande de prêt relais de 3'000'000 CHF

Préavisé favorablement par la commission des finances du 7 mars 2023 et

Approuvé par le Conseil de Fondation du 15 mars 2023

En préambule

Le 13 février 2019, le Conseil de Fondation approuvait le Plan stratégique 2019-2028 de la Fondation qui prévoit notamment la conclusion d'un emprunt de 17'000'000 CHF pour lancer les opérations de viabilisation de Pallanterie Sud qui se dérouleraient en 2 phases (phase n°1 et phase n°2).

Les 7 et 11 mars 2019 respectivement, les Conseils municipaux de Meinier et de Collonge-Bellerive autorisaient la Fondation de la Pallanterie à emprunter 17'000'000 CHF dans ce cadre-là.

Cette limite cadre d'emprunt, conclue auprès de la Banque cantonale de Genève (ci-après BCGe), se compose comme suit :

1. Prêt hypothécaire « immeuble P9 » de 13'635'000 CHF garanti par une cédule hypothécaire de 2^{ème} rang du même montant sur le bâtiment P9 ;
2. Prêt hypothécaire « immeuble P6 » de 3'365'000 CHF garanti par une cédule hypothécaire de 1^{er} rang du même montant sur le bâtiment P6.

La limite cadre d'emprunt de 17'000'000 CHF est amortie dès le 1^{er} janvier 2021 pour un montant annuel de 272'700 CHF ; la Fondation a déjà procédé à des amortissements de 818'100 CHF.

Point de situation sur les travaux de viabilisation de l'Extension

En 2017, un budget des travaux (« budget initial ») a été établi en collaboration avec M. L. Malnati ; ces chiffres ont été reportés dans le Plan stratégique 2019-2028 approuvé par la Fondation et les communes.

À la réception des soumissions et compte tenu de l'évolution du projet, le Bureau a réalisé un tableau de suivi budgétaire avec le budget initial comme point de départ et de comparaison ; ce tableau est régulièrement mis à jour :

	Budget Phase 1 Fondation	Budget phase 1 Malnati	ECART
Travaux, honoraires et divers	-11 466 000 CHF		
- Remboursement FIA	3 600 000 CHF		
Coûts des travaux nets	-7 866 000 CHF	-7 045 000 CHF	821 000 CHF
Acquisition de terrains	-6 272 000 CHF	-5 600 000 CHF	672 000 CHF
TOTAL PHASE 1	-14 138 000 CHF	-12 645 000 CHF	1 493 000 CHF

Synthèse du tableau de suivi budgétaire au 15 mars 2023

Dépassement budgétaire

Le dépassement de plus ou moins 800'000 CHF concernant les travaux et honoraires est principalement dû au fait qu'aucune TVA n'avait été prévue dans le budget initial.

S'agissant de l'acquisition des terrains, il y a un dépassement d'approximativement 670'000 CHF par rapport au budget initial qui s'explique par le fait que les terrains ont été acquis environ 30 CHF/m² plus cher que dans le budget initial.

Les travaux seront terminés au tout début de l'année 2024 ; à ce jour, ils sont réalisés à 80% et les décaissements encore à prévoir jusqu'à fin 2025 sont d'approximativement 7'400'000 CHF.

Disponible sur la ligne de 17'000'000 CHF

Il reste à ce jour environ 5'000'000 CHF de disponible sur la ligne.

Décalage de trésorerie - travaux FIA

Dans le budget initial, la part des travaux remboursés par le FIA s'élevait à approximativement 1'800'000 CHF ; le projet ayant évolué depuis (prolongement du Rouelbeau, aménagement d'une passerelle piétonne, ...), la part des travaux remboursés par le FIA s'élève finalement à environ 3'600'000 CHF.

La FIA remboursera au plus tôt 1 an après la fin des travaux la part qui lui incombe. La Fondation doit financer temporairement ce décalage non prévu dans le projet et le budget initial.

Projection de la situation financière de la Fondation à la fin des travaux d'Extension et après remboursement de la FIA

Durant la période 2019-2025, la Fondation aura investi approximativement 18'620'000 CHF. Le financement aura été réalisé conformément aux explications ci-dessous :

- Emprunt 14'260'000 CHF ;
- Cash-flow d'exploitation 1'980'000 CHF ;
- Contribution FIA 3'600'000 CHF.

Pour information, les revenus supplémentaires de droits de superficie potentiels que les travaux d'Extension vont générer pour la Fondation peuvent être estimés à environ 450'000 CHF/annuel.

	TOTAL 2019 à 2025
Acquisition de terrains	-6 272 000 CHF
Investissements Extension (TTC)	-11 466 000 CHF
Soumission Piasio & Jacquet	-6 528 000 CHF
Travaux et fournitures non comprises dans la soumission	-1 130 000 CHF
Honoraires, débours & frais divers	-1 771 000 CHF
Projets connexes (dont CAD)	-2 037 000 CHF
Autres investissements (HT)	-883 000 CHF
Rénovation façade P6	-376 000 CHF
Mise en conformité P6	-507 000 CHF
TOTAL INVESTISSEMENTS	-18 621 000 CHF
Amortissements bancaires	-1 650 000 CHF
Emprunts	15 909 200 CHF
Bridge loan	3 000 000 CHF
Remboursement Bridge loan	-3 000 000 CHF
OPERATIONS DE FINANCEMENT	14 259 200 CHF
CASH-FLOW D'EXPL	1 979 000 CHF
Besoin en financement complémentaire à CT	-2 382 800 CHF
Remboursement FIA (TTC)	3 600 000 CHF
Trésorerie après remboursement	1 217 200 CHF

Besoin en trésorerie

Conformément au tableau ci-dessus, la Fondation a estimé son besoin en trésorerie entre fin 2023 et 2025 au plus tôt à environ 2'400'000 CHF. Par prudence, la Fondation a décidé de porter ce montant à 3'000'000 CHF.

Validation formelle du prêt relais par la Fondation

Le prêt relais, préavisé favorablement par la Commission des finances de la Fondation du 7 mars 2023 et approuvé par le Conseil de Fondation réunit le 15 mars 2023.

Modalités du prêt relais

- La Fondation disposant de cédules hypothécaires libres d'engagement, le cautionnement des Communes n'est pas sollicité ;
- Le prêt relais sera complètement amorti avec le remboursement du FIA ;
- Le prêt relais devrait prendre la forme d'une limite cadre de financement utilisable sous forme d'ATF, prêt fixes, etc. ;
- La durée du prêt relais est prévue de fin 2023 à fin 2025.

La Fondation sollicite ce jour l'autorisation des Communes pour pouvoir contracter un prêt relais de 3'000'000 CHF.



Meinier

Législature 2020-2025
Résolution n° 2023-11
Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023
p. 1/1

Résolution n° 2023-11

Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de renouveler, en 2023, un emprunt de Fr. 1'300'000.- arrivant à échéance le 29 décembre 2023

Vu l'emprunt de Fr. 1'800'000.- contracté par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) le 29 décembre 2006, conclu pour une période de 7 ans à compter du 29 décembre 2006 et garanti par la commune de Collonge-Bellerive (cautionnement simple) – afin d'amortir un emprunt de Fr. 1'995'435.-,

vu le renouvellement de cet emprunt de Fr. 1'800'000.- effectué le 29 décembre 2013 pour une période de 10 ans,

vu la nécessité de renouveler cet emprunt arrivant à échéance le 29 décembre 2023, pour la part non encore amortie, soit Fr. 1'300'000.-,

vu que la commune de Collonge-Bellerive a déjà autorisé la Fondation à renouveler en 2023 les emprunts contractés par cette dernière, via la délibération n° 22-29 du 22 novembre 2022, conformément à l'article 14 des statuts de la Fondation et l'art. 30, al.1, lettre h de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) à renouveler l'emprunt de Fr. 1'300'000.- arrivant à échéance le 29 décembre 2023, initialement contracté le 29 décembre 2006 et renouvelé le 29 décembre 2013, étant précisé que la commune de Collonge-Bellerive a déjà autorisé la Fondation à renouveler en 2023 les emprunts arrivant à échéance par délibération n° 22-29 du 22 novembre 2022.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.